



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006-2007

**Secrétariat des affaires autochtones de
l'Ontario**

ISSN 1718-7273 (Imprimé)
ISSN 1718-7281 (En ligne)



Table des matières

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Vue d'ensemble du ministère	3
Organigramme du ministère	4
Législation	5
Organismes et commissions	5
PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007	6
Stratégies et activités clés	6
Soutien aux engagements, priorités et résultats clés du gouvernement	8
Mesures de la performance	8
INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE	9
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2006-2007	9
Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2006-2007	9
ANNEXE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2005- 2006 ET RAPPORT ANNUEL 2004-2005	10
Plan axé sur les résultats publié 2005-2006	10
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2005-2006	12
Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2005-2006	12
Rapport annuel 2004-2005	13
Tableau 3 : Dépenses du ministère	13



PARTIE I: Plan axé sur les résultats publié 2006-2007

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vue d'ensemble du ministère

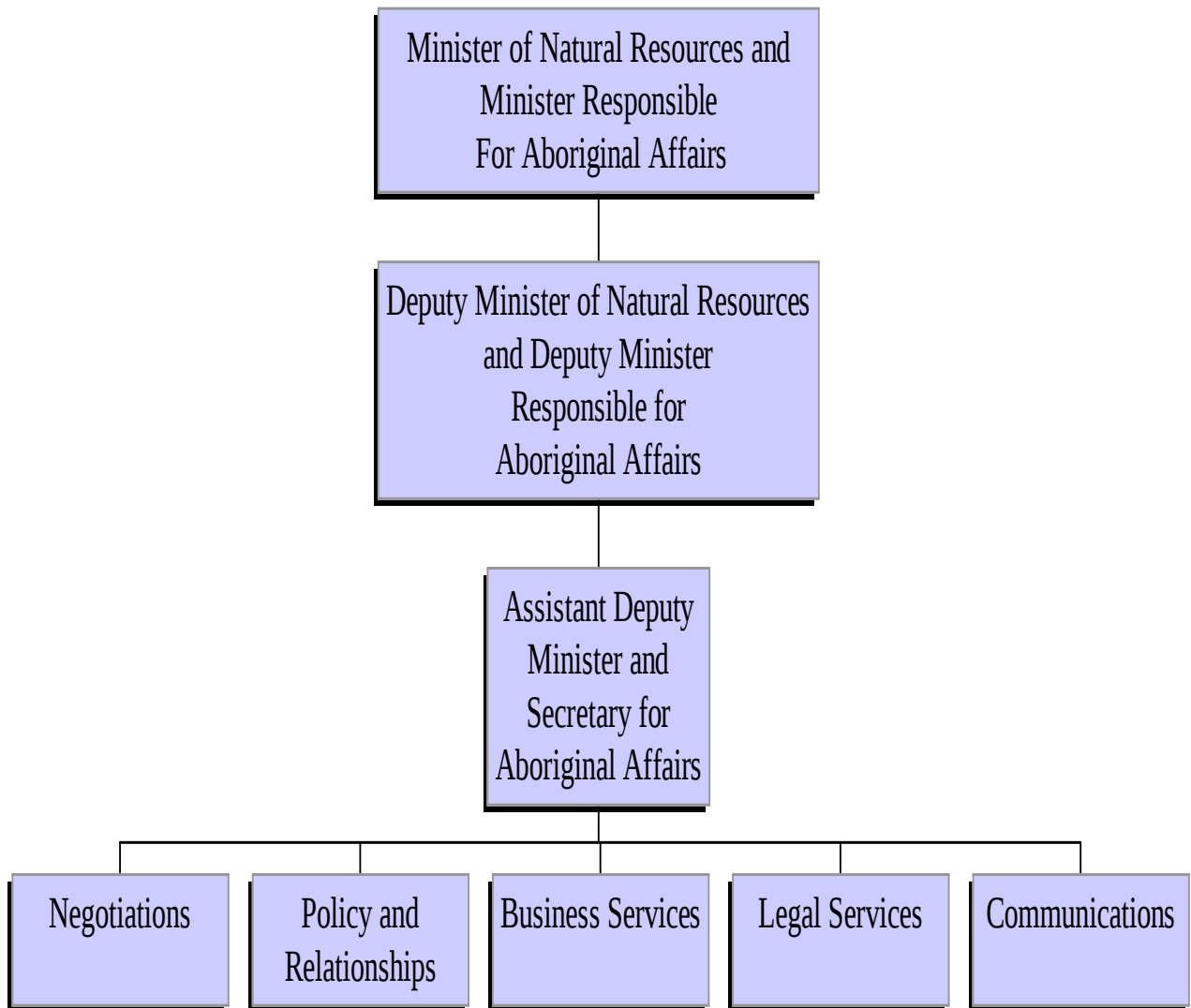
Les activités du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario s'inscrivent dans le cadre de la priorité générale du gouvernement qui est de servir l'intérêt public.

Le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO) est responsable des affaires autochtones au sein du gouvernement de l'Ontario. À ce titre, il est chargé de l'élaboration des politiques concernant les affaires autochtones ainsi que de l'établissement de relations avec les communautés autochtones. Il coordonne les initiatives interministérielles se rapportant aux Autochtones ainsi que les échanges multilatéraux. Le SAAO a pour tâche de diriger les nouvelles initiatives gouvernementales en matière d'affaires autochtones et d'aider les ministères dans leurs domaines de responsabilités précises.

Depuis que le gouvernement a annoncé la nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones, en juin 2005, le SAAO fait face à un certain nombre de nouveaux débouchés et défis. La mise en œuvre de cette nouvelle politique dans le domaine des affaires autochtones, prévoyant toute une batterie de mesures de mise en œuvre, s'est accompagnée de la restructuration du Secrétariat en vue de focaliser les ressources financières et humaines sur les domaines de priorité énoncés par la nouvelle politique gouvernementale.



Organigramme du ministère





Législation

Les lois à l'égard desquelles le Secrétariat a une certaine responsabilité sont les suivantes :

- *The Manitoulin, Barrie and Cockburn Islands Land Act, 1990*
- *Loi de 1986 sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)*

Organismes et commissions

Les organismes et commissions qui entretiennent des rapports financiers et administratifs avec le Secrétariat sont les suivants :

Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes de Grassy Narrows et d'Islington

Le Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes de Grassy Narrows et d'Islington a été créé aux termes de la *Loi de 1986 sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)*.

Le Comité administre le Fonds d'aide aux personnes souffrant d'incapacité due à la pollution au mercure. Il examine les demandes d'indemnité déposées par des membres des Premières nations de Grassy Narrows et d'Islington se déclarant souffrir des effets de la contamination du réseau hydrographique English-Wabigoon par le mercure, et recommande le versement d'indemnités provenant du Fonds aux requérants approuvés.

Le Secrétariat contribue chaque année aux charges de fonctionnement du Comité, à raison de 50 000 \$, que double le gouvernement fédéral. En outre, le Secrétariat a la responsabilité de surveiller la base d'actif du Fonds d'aide aux personnes souffrant d'incapacité due à la pollution au mercure, duquel proviennent les indemnités versées aux requérants approuvés.



PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007

Stratégies et activités clés

Les stratégies et activités clés du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO) sont les suivantes :

Stratégie – Négociations

Activité – Revendications territoriales et autres questions territoriales

Le SAAO se livre aux activités suivantes sur le plan des revendications territoriales :

- Il mène des négociations au sujet des revendications territoriales et met en œuvre les ententes de règlement sur les revendications territoriales au nom de la province;
- Il organise des consultations publiques, dans le souci de connaître les intérêts des Autochtones et des non Autochtones;
- Il instaure une plus grande certitude à l'égard des droits de propriété;
- Il participe, au nom de l'Ontario, à des négociations sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones menées par le gouvernement fédéral, s'il y a lieu.

Si les circonstances historiques et la loi l'exigent, le SAAO participe aux négociations sur des revendications territoriales en vue d'atteindre un règlement qui :

- tient compte des intérêts des Autochtones et des non Autochtones, déterminés lors de consultations publiques;
- instaure une plus grande certitude à l'égard des droits de propriété;
- remplit les obligations légales de l'Ontario;
- promeut l'harmonie sociale et le développement économique parmi les communautés autochtones et non autochtones visées par des revendications territoriales.

Stratégie – Coordination des affaires autochtones au sein du gouvernement

Activité – Élaboration de politiques et coordination

Le SAAO élabore des politiques et coordonne les affaires autochtones pour le gouvernement, par le biais des activités suivantes :



- Il élabore des politiques dans le domaine des affaires autochtones, coordonne et fournit des conseils;
- Il gère et surveille la mise en œuvre des politiques gouvernementales, y compris les initiatives liées à la nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones;
- Il prodigue des conseils aux ministères partenaires concernant les politiques et les questions relatives aux affaires autochtones qui découlent de leurs mandats;
- Il collabore avec le gouvernement au sujet des questions autochtones et lui donne des conseils à leur sujet;
- Il coordonne l'intervention en cas d'urgence;
- Il cerne les questions autochtones, coordonne le règlement mis en place et le gère.

Activité – Relations

Le volet du mandat du SAAO consacré à l'établissement de relations vise la création, la coordination et la gestion de relations constructives avec les peuples et organismes autochtones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Ce volet oriente les relations qu'entretient l'Ontario avec le gouvernement fédéral et les autres gouvernements provinciaux et territoriaux à l'égard des affaires autochtones.

Les fonctions du SAAO liées à l'établissement de relations englobent la coordination des affaires autochtones, pour le gouvernement, dans les domaines suivants :

- Coordination des relations avec les peuples autochtones;
- Relations avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires;
- Relations avec le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les peuples autochtones;
- Exécution des programmes gouvernementaux et gestion des projets prioritaires pour les affaires autochtones auxquels participe le gouvernement.

Stratégie – Administration

Activité – Administration

Les stratégies et activités clés sont soutenues par des services d'administration, qui incluent le Bureau du sous-ministre adjoint et du secrétaire des affaires autochtones, par l'Unité des communications et par l'Unité des services opérationnels. Les services juridiques sont assurés par la Direction des services juridiques.



Les services d'administration sont essentiels à la réalisation de la vision et des objectifs du Secrétariat : ils assurent au gouvernement et à ses ministères le soutien dont ils ont besoin, et ils contribuent à la croissance économique et à l'autonomie des communautés autochtones, qui leur ouvriront des portes et garantiront un avenir prometteur à leurs enfants et à leurs jeunes.

Soutien aux engagements, priorités et résultats clés du gouvernement

Le plan axé sur les résultats du Secrétariat s'inscrit dans le cadre du mandat de protection de l'intérêt public. Ses activités principales sont toutes directement liées à la nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones, qui a été annoncée en juin 2005. Il renforce les priorités du gouvernement en veillant à la mise en œuvre de la nouvelle approche.

Mesures de la performance

Le Secrétariat a mis en place des mesures de la performance qui évaluent tous ses domaines d'activités principaux, afin d'établir des engagements et des normes qui permettront de surveiller les progrès accomplis et les réalisations.

- Revendications territoriales et autres questions territoriales :
 - o Mesure : Nombre plus élevé d'ententes de règlement finales exécutées au sujet des revendications territoriales et autres questions territoriales en Ontario.
- Élaboration des politiques et coordination :
 - o Mesure : Initiatives gouvernementales plus efficaces et stratégiques, et élaboration de politiques destinées à mettre en œuvre les priorités partagées avec les peuples autochtones.
- Relations :
 - o Mesure : Établissement de relations plus solides et efficaces avec les peuples autochtones.



INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2006-2007

	Dépenses prévues du ministère (M \$) 2006-2007
Fonctionnement	17,2
Immobilisations	3,4

Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2006-2007

Nom de programme	Dépenses prévues du ministère (M \$) 2006-2007
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	16,7
Revendications territoriales et initiatives de promotion de l'autonomie gouvernementale	0,5
TOTAL À VOTER – FONCTIONNEMENT	17,2
Total des charges de fonctionnement	17,2
CHARGES D'IMMOBILISATIONS	
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	3,4
TOTAL À VOTER – CHARGES D'IMMOBILISATIONS	3,4
Total des charges d'immobilisations	3,4



ANNEXE I :

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2005-2006 ET RAPPORT ANNUEL 2004-2005

Plan axé sur les résultats publié 2005-2006

Programmes et stratégies du ministère

Le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO) est responsable des affaires autochtones au sein du gouvernement de l'Ontario. À ce titre, il est chargé de l'élaboration des politiques concernant les affaires autochtones ainsi que de l'établissement de relations avec les communautés autochtones. Il coordonne les initiatives interministérielles se rapportant aux Autochtones ainsi que les échanges multilatéraux. Le SAAO a pour tâche de diriger les nouvelles initiatives gouvernementales visant les communautés autochtones et d'aider les ministères dans leurs domaines de responsabilités précises.

Coordination des affaires autochtones au sein du gouvernement

Cet aspect du volet Stratégie du mandat du Secrétariat, qui englobe l'élaboration des politiques et l'établissement de relations, confère au Secrétariat la responsabilité des affaires autochtones au sein du gouvernement de l'Ontario. À ce titre, il coordonne les initiatives interministérielles se rapportant aux Autochtones ainsi que les échanges multilatéraux. Le SAAO a pour tâche de diriger les nouvelles initiatives gouvernementales en matière d'affaires autochtones et d'aider les ministères dans leurs domaines de responsabilités précises.

La proposition de nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones témoigne de la détermination du gouvernement à remplir sa promesse d'établir de nouvelles relations avec les peuples autochtones. En privilégiant l'amélioration de l'avenir des enfants et des jeunes autochtones, l'approche aidera le gouvernement à atteindre ses cinq objectifs prioritaires à l'égard des communautés autochtones. Grâce à la mise en place d'initiatives stratégiques, sous la bannière de deux thèmes principaux (des communautés autochtones prospères et le bien-être des Autochtones), l'approche servira de cadre de travail aux ministères qui adhèrent aux priorités du gouvernement. Le Secrétariat sera le ministère responsable de l'exécution de la nouvelle approche,



et les activités découlant de cette nouvelle approche entreront dans la catégorie stratégique de la coordination des affaires autochtones au sein du Secrétariat.

Revendications territoriales et autres questions territoriales

Les services stratégiques de négociation poursuivront les négociations relatives à un certain nombre de revendications territoriales et d'autres questions territoriales, dont quelques-unes pourraient faire l'objet d'une entente de règlement final et aboutir au versement d'indemnités en 2005-2006. Toujours en 2005-2006, le Secrétariat mettra au point une proposition d'options de développement et d'établissement d'une politique d'autonomie gouvernementale pour le gouvernement de l'Ontario. Enfin, le Secrétariat demandera d'étendre son mandat de négociation applicable au règlement de la revendication territoriale des Algonquins, en réclamant l'octroi de fonds suffisants, pendant un certain nombre d'années, pour poursuivre les négociations sur cette revendication territoriale. L'intention est d'établir un mode d'action provincial géré, stable et uniforme en ce qui concerne cette revendication portant sur un vaste territoire (14 000 milles carrés dans l'Est de l'Ontario).

Soutien aux engagements, priorités et résultats clés du gouvernement

Les activités du Secrétariat s'inscrivent dans le cadre de la priorité de renforcement de la population et de l'économie que s'est fixée le gouvernement ainsi dans le cadre de sa stratégie globale de protection de l'intérêt public.

Pour renforcer la population et l'économie, le Secrétariat crée des emplois et de nouvelles entreprises, et établit des partenariats par le biais de ses activités de développement économique des communautés autochtones.

Dans le cadre de son mandat de protection de l'intérêt public, le Secrétariat a mis en place toute une batterie de services et programmes dans les domaines de la coordination des affaires autochtones (élaboration de politiques et établissement de relations), de la négociation et du règlement des revendications territoriales et des autres questions territoriales.



Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2005-2006

	Dépenses prévues du ministère (M \$) 2005-2006
Fonctionnement	14,0
Immobilisations	3,1

Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2005-2006

Nom de programme	Dépenses prévues du ministère (M \$)
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	14,027
Revendications territoriales et initiatives de promotion de l'autonomie gouvernementale	0,001
TOTAL À VOTER – CHARGES DE FONCTIONNEMENT	14,028
Total – Charges de fonctionnement	14,028
CHARGES D'IMMOBILISATIONS	
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	3,1
TOTAL À VOTER – CHARGES D'IMMOBILISATIONS	3,1
Total – Charges d'immobilisations	3,1



Rapport annuel 2004-2005

Réalisations du ministère

Le Secrétariat a obtenu des résultats dans trois domaines principaux, en 2004-2005 :

- Développement économique des communautés autochtones :
 - o Il a maintenu le programme « Partenariats de travail » et le Programme ontarien de développement économique des communautés autochtones, créant des emplois et établissant des entreprises et des partenariats dans les communautés autochtones.
 - o Il a effectué un examen du Programme de subventions d'immobilisations de la communauté autochtone afin de déterminer la demande et d'évaluer l'efficacité du programme.
- Revendications territoriales et autres questions territoriales :
 - o Il a poursuivi les négociations aboutissant à un nombre plus élevé d'ententes de règlement final sur une période de quatre ans, de 2004-2005 à 2007-2008. Il a participé aux ententes de règlement final des revendications territoriales de Rainy River et de Temagami.
- Coordination des affaires autochtones au sein du gouvernement :
 - o Il a élaboré et mis en œuvre un plan d'engagement des communautés autochtones dans l'intention d'obtenir leurs commentaires sur la nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones.

Dépenses du ministère

Tableau 3 : Dépenses du ministère

	Dépenses réelles du ministère (M \$) 2004-2005
Fonctionnement	19
Immobilisations	1,6
Effectif (au 31 mars 2005)	62,3